

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale  
30 mars 2018  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session**

Genève, 23 avril-4 mai 2018

**Prévisions de dépenses relatives à la Conférence  
des Parties chargée d'examiner le Traité sur  
la non-prolifération des armes nucléaires en 2020**

**Note du Secrétariat**

1. Afin d'encourager le renforcement de la transparence et de l'application du principe de responsabilité financière, et compte tenu de la pratique suivie par des organismes multilatéraux et d'autres organismes, le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 a décidé, à sa deuxième session, de demander au Secrétaire général de l'ONU de communiquer à la Conférence d'examen et à chaque session du Comité préparatoire un rapport financier qui serait distribué comme document officiel. Cette pratique, qui sera maintenue pour le cycle d'examen de 2020, s'est révélée très utile pour régler certains des problèmes financiers rencontrés par le passé.
2. À la première session du Comité préparatoire, tenue à Vienne du 2 au 12 mai 2017, le Comité a prié le Secrétariat de lui soumettre, à sa deuxième session, un montant estimatif des dépenses relatives à la Conférence d'examen de 2020, y compris les travaux de son Comité préparatoire (voir NPT/CONF.2020/PC.I/15). Conformément à cette demande, le Secrétariat présente ci-après un récapitulatif des dépenses à prévoir pour la Conférence d'examen de 2020, y compris les trois sessions de son Comité préparatoire.
3. Conformément à l'exposé oral présenté au sujet de la résolution 70/28 de l'Assemblée générale, les coûts afférents à la préparation et à la tenue de la Conférence d'examen de 2020 et des sessions de son Comité préparatoire ne devraient pas avoir d'incidence sur le budget ordinaire de l'ONU. Ces activités ne seront entreprises par le Secrétariat que si un financement suffisant est versé au préalable par les États parties. À cet égard, toutes les quotes-parts non acquittées relatives aux précédentes conférences d'examen des parties au Traité et à leurs comités préparatoires doivent être versées au Secrétariat par les États parties le plus rapidement possible. Le prompt règlement des contributions dont les États parties sont redevables garantirait que les sessions du Comité préparatoire et la Conférence d'examen pourraient se dérouler conformément au calendrier des conférences.



## I. Montant estimatif des dépenses relatives au programme

4. Le montant estimatif des dépenses relatives au programme donné en annexe porte sur les deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire et la Conférence d'examen de 2020 elle-même, et a été établi sur la base de coûts indicatifs. On notera que le coût de la documentation constitue une part importante de ces estimations.

5. Dans les notes verbales qu'il a adressées aux missions permanentes des États parties pour leur demander de régler les sommes dont ils étaient redevables au titre de la première session et de verser des acomptes pour la deuxième, le Secrétaire général a tenu compte de la tendance à l'augmentation constante du nombre de documents soumis par les États parties, de la charge de travail que cela représente pour le Secrétariat et du renchérissement du coût des sessions du Comité préparatoire et de la Conférence d'examen.

6. Dans la mesure où aucune des dépenses relatives aux réunions susmentionnées n'a d'incidence sur le budget ordinaire de l'ONU, le Secrétaire général sera dans l'obligation de demander également des acomptes tant pour la troisième session du Comité préparatoire que pour la Conférence d'examen de 2020, calculés notamment sur la base des statistiques relatives à la charge de travail résultant de la fourniture de services de conférence aux première et deuxième sessions du Comité préparatoire pour la Conférence de 2020 ainsi qu'à la Conférence d'examen de 2015.

7. Les estimations tiennent compte de la décision prise par le Comité préparatoire, à sa première session, d'utiliser l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe comme langues de travail de la Conférence et des travaux préparatoires (voir NPT/CONF.2020/PC.I/15). Le Comité a également décidé que des comptes rendus analytiques seraient établis, à chacune de ses sessions, pour la séance d'ouverture, le débat général et la séance de clôture, soit cinq séances au total, et que les décisions prises lors d'autres séances seraient également consignées. Sous réserve d'une décision ultérieure du Comité préparatoire, les estimations prennent aussi en compte l'établissement des comptes rendus analytiques de la Conférence d'examen de 2020.

8. Par ailleurs, comme il est probable que le Comité préparatoire demandera au Secrétaire général de l'ONU de prier l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres organisations intergouvernementales de préparer un certain nombre de notes d'information se rapportant à divers aspects de l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les estimations tiennent compte des coûts afférents à l'établissement et au traitement de ces notes, étant entendu que les montants effectifs dépendront du nombre total de pages produites.

9. Sont également inclus dans les prévisions les coûts afférents aux services d'édition, de contrôle et de distribution des documents ; aux services des techniciens du son et des plantons ; et aux services des agents de sécurité et aux cartes d'accès spéciales.

10. Compte tenu de l'importance de la Conférence d'examen de 2020 et de sa préparation, le personnel du Secrétariat mis à contribution doit être en nombre suffisant. Le montant des dépenses de personnel, estimé à 483 673 dollars au moins, se répartirait comme suit : a) 36 mois de travail temporaire d'agents des services généraux (autres classes) pour aider à prendre les dispositions administratives pour le chargement des documents sur le site Web du Traité assurer les services de secrétariat requis pour les sessions du Comité préparatoire et pour la Conférence ; b) les frais de voyage et indemnités de subsistance pour quatre fonctionnaires du Bureau des affaires de désarmement à New York, dont le Secrétaire du Comité préparatoire, au titre du service des première et deuxième sessions du Comité préparatoire ; deux

fonctionnaires du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement au titre du service de la première session du Comité préparatoire ; un fonctionnaire du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement au titre du service de la troisième session du Comité préparatoire et de la Conférence ; deux fonctionnaires de l'AIEA au titre du service des deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire et de la Conférence. Les frais de voyage et indemnités de subsistance pour le Secrétaire du Comité préparatoire afin qu'il fournisse un appui fonctionnel au Président des première, deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire et au Président de la Conférence concernant leurs consultations avec les États parties.

11. La Conférence devrait susciter un intérêt considérable tant auprès de la presse et des autres médias que du public. Un montant de 31 917 dollars a donc été prévu pour assurer aux séances plénières une couverture médiatique suffisante. Par ailleurs, un montant de 33 346 dollars a été prévu pour la conception et la réalisation d'une page Web en six langues consacrée au Traité et la couverture sur le Web. En outre, un montant de 17 000 dollars est demandé pour la préparation d'un dossier de presse en anglais et en français. Le montant total des dépenses prévues pour la couverture médiatique et les activités d'information du public est de 82 263 dollars.

12. Un montant de 22 546 dollars est prévu par ailleurs pour les fournitures et services divers, tels que la location de photocopieuses, les coûts d'appui technique afférents aux exposés en PowerPoint et l'organisation de manifestations parallèles, pour les sessions du Comité préparatoire et de la Conférence. Un montant de 5 000 dollars a en outre été prévu pour les heures supplémentaires.

## **II. Montant estimatif des dépenses d'appui au programme**

13. Selon l'usage établi, l'ONU perçoit, pour des activités telles que la Conférence d'examen de 2020, qui sont financées par des ressources extrabudgétaires, une somme équivalant à 13 % des dépenses pour couvrir les dépenses d'administration et autres dépenses d'appui relatives à leur exécution. En conséquence, un montant de 795 240 dollars a été inclus dans les prévisions pour financer les frais d'administration et autres dépenses d'appui relatives au service de la Conférence d'examen de 2020 et des sessions de son Comité préparatoire.

## **III. Réserve pour imprévus**

14. Conformément aux politiques et aux procédures de l'ONU, une réserve pour imprévus de 871 312 dollars, soit 15 % du montant estimatif des dépenses, a été constituée pour combler tout déficit et couvrir les dépenses effectives.

15. Il convient de noter que les prévisions de dépenses données dans la présente note ont été établies sur la base de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les montants définitifs, tels que le montant indiqué pour la première session du Comité préparatoire, seront calculés à l'issue des sessions restantes du Comité préparatoire et de la Conférence, lorsque le volume de travail effectif sera connu. Les ajustements nécessaires seront alors apportés aux contributions des États parties participants, au titre du partage des coûts.

## Montant estimatif des dépenses relatives aux services de conférence et autres services de la Conférence d'examen de 2020 et des sessions de son comité préparatoire

(En dollars des États-Unis)

	<i>Première session du Comité préparatoire (New York et Vienne) (dépenses effectives)</i>	<i>Deuxième session du Comité préparatoire (New York et Genève) (prévisions)</i>	<i>Troisième session du Comité préparatoire (New York) (prévisions)</i>	<i>Conférence d'examen de 2020 (New York) (prévisions)</i>	<i>Total</i>
<b>I. Coût des services de conférence</b>					
Documentation d'avant-session, de session et d'après-session (Vienne, Genève et New York)	795 256	630 500	591 700	1 249 738	3 274 207
Service des séances (Vienne, Genève et New York)	16 555	107 005	50 149	104 535	278 244
Comptes rendus analytiques		144 970	102 460	614 760	862 190
Notes d'information à établir et à traduire par l'AIEA				75 242	75 242
Autres dépenses		182 680	183 120	366 240	732 040
Coût des services d'appui centraux	16 307	24 433	6 850	40 650	88 240
Dépenses de sécurité	14 838	26 980	48 892	129 892	220 602
<b>Total I</b>	<b>842 956</b>	<b>1 116 568</b>	<b>983 171</b>	<b>2 581 057</b>	<b>5 523 752</b>
<b>II. Coûts des services autres que les services de conférence</b>					
Personnel temporaire (36 mois de travail)	70 652	70 500	70 700	75 200	287 052
Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance du personnel des services organiques du Bureau des affaires de désarmement et de l'AIEA	59 098	53 873	33 730	49 920	196 621
Couverture médiatique et activités d'information du public				82 263	82 263
Heures supplémentaires		1 500	1 500	2 000	5 000
Fournitures et services divers	4 046	6 000	6 000	6 500	22 546
<b>Total II</b>	<b>133 795</b>	<b>131 873</b>	<b>111 930</b>	<b>215 883</b>	<b>593 482</b>
<b>Total (I + II)</b>	<b>976 752</b>	<b>1 248 441</b>	<b>1 095 101</b>	<b>2 796 940</b>	<b>6 117 234</b>
<b>III. Dépenses d'appui aux programmes</b>	126 978	162 297	142 363	363 602	795 240
<b>Total (I + II + III)</b>	<b>1 103 730</b>	<b>1 410 738</b>	<b>1 237 464</b>	<b>3 160 542</b>	<b>6 912 474</b>
<b>IV. Réserve pour imprévus</b>		211 611	185 620	474 081	871 312
<b>Total (I + II + III + IV)</b>	<b>1 103 730</b>	<b>1 622 349</b>	<b>1 423 084</b>	<b>3 634 623</b>	<b>7 783 786</b>

*Abréviations* : DSA: Indemnité journalière de subsistance ; ODA : Bureau des affaires de désarmement.